

**Monsieur Emmanuel MACRON**  
**Président de la République**  
Palais de l'Élysée,  
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris

Paris le 26 mars 2020

**LE SECRETARIAT GENERAL**

Réf. 2020/03/72 DBi/DR/NC

**OBJET** : Crise COVID-19 et impacts sur la Fonction Publique territoriale

Monsieur le Président,

Face à l'urgence sanitaire que traverse notre pays, les agents territoriaux sont mobilisés pour assurer leurs missions et garantir un maintien des services publics indispensables au bon fonctionnement de notre société.

Dans chaque situation de catastrophe, de tempêtes ou comme aujourd'hui d'état d'urgence, le service public de proximité est sollicité et les personnels des collectivités territoriales répondent présents et sont disponibles pour l'ensemble des concitoyens.

Cependant force est de constater que la notion de services publics dits « indispensables » est à géométrie variable pour certains élus locaux et ce malgré la note du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales parue le 21 mars 2020 sur les recommandations pour une continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

D'autre part, lorsque les agents participent au plan de continuité d'activité en présentiel et se rendent sur le lieu de travail, l'obligation de tout mettre en œuvre pour assurer leur protection (gants, hydrogel, distanciation sociale...) n'est pas scrupuleusement appliquée.

La Fédération des Personnels des Services publics et des Services de santé Force Ouvrière s'autorise à vous faire part des dysfonctionnements inquiétants qui perdurent dans le secteur de la fonction publique territoriale et ce depuis que le gouvernement a pris les mesures en vue de lutter contre la pandémie du Covid-19.

Monsieur le Président, que ce soit dans le secteur hospitalier ou dans le secteur territorial, nous sommes en guerre, ainsi que vous l'avez signifié à la nation lors de vos dernières interventions.

Être en guerre signifie qu'il convient d'être armé pour pouvoir lutter contre l'ennemi !

Être en guerre, c'est un effort pour tous. Nous ne pouvons accepter que cet effort demandé se transforme en sacrifice pour un grand nombre d'agents et que ceux-ci deviennent de la chair à canon.

Aussi depuis la décision de mise en confinement de la population, nous escomptions que les services publics qui continuent à fonctionner, soient dotés des moyens nécessaires à participer à la lutte contre la propagation du virus.

Mais chaque jour qui passe nous constatons qu'il n'en est rien, car nous sommes sollicités et interrogés par un très grand nombre de nos structures.

A titre d'exemple nous pouvons vous citer :

Les services d'incendie et de secours où les matériels de protection individuels sont restreints et réservés aux actes invasifs et seulement à ceux-ci. Quid des sapeurs pompiers qui interviennent auprès de la population en détresse et qui sont confrontés tous les jours, peut être à des porteurs sains.

Que répondre aux collègues qui exercent dans les EHPAD, et services d'aide à domicile qui eux aussi sont en carence de matériel, et qui doivent continuer à prendre soin de nos aînés, des personnes en position d'handicap, au détriment de leur propre sécurité ?

Que dire des policiers municipaux, qui devront très prochainement renforcer les services de police et de la gendarmerie, afin de veiller à ce que les mesures de confinement décidées par le gouvernement soient appliquées, et ce toujours dans la plupart des postes sans matériel de protection ?

Que penser de ces animateurs, ATSEM qui dans les collectivités assurent l'accueil des enfants des soignants qui travaillent pour lutter contre la maladie, toujours sans aucun moyen de protection ?

Comment assurer la collecte des déchets, sans avoir la peur au ventre quand les agents sont tenus de se retrouver dans la cabine du véhicule à moins d'un mètre sans masque et sans avoir les équipements adaptés ?

Comment réagir alors même qu'un projet de décret est en cours d'examen par le Conseil national des opérations funéraires en vue d'autoriser l'absence de surveillance des opérations funéraires en cette période, ô combien douloureuse, pour les familles et transférer celle-ci à des personnes morales qui n'en n'ont pas les compétences ?

Quelle réaction avoir avec certains élus locaux qui refusent que leurs agents soient en confinement et qui leur demandent par exemple de tondre la pelouse des stades de football, alors qu'aucun match ne s'y déroulera avant un certain temps ?

La libre administration des collectivités locales doit-elle permettre à ces élus inconscients de déroger aux consignes élémentaires de sécurité et de protection de leurs agents ?

Monsieur le Président, les agents ont peur. En cette période de crise, ils ont un besoin de se sentir protégés, reconnus, estimés pour le travail qu'ils fournissent malgré ces conditions difficiles.

Une nouvelle fois et pendant cette période de crise nous constatons les dégâts et les manques de moyens engendrés par le démantèlement du service public.

Depuis de nombreuses années, l'Etat considère les services publics comme une dépense sans s'interroger sur ce que coûte leur absence. Le service public n'est pas l'expression d'un coût, il est avant tout un bien commun. Disloquer les services publics, c'est s'attaquer à la République, c'est prendre le risque d'affaiblir la nation.

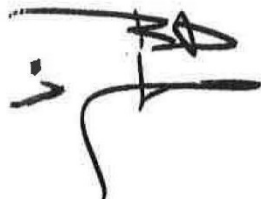
Les services publics ont fait les frais de réformes territoriales successives et à chaque fois, sous couvert de proximité, ces réformes visent au contraire à désengager l'Etat et conduisent à accroître les inégalités sociales et territoriales et à créer une véritable Balkanisation de la République au profit de baronnies.

Il n'y a pas de République sans service public.

Enfin, Monsieur le Président, vous avez annoncé la possibilité de versement d'une prime exceptionnelle de 1000 euros pour les salariés amenés à poursuivre leur activité professionnelle durant cette période. Les agents territoriaux, titulaires comme contractuels, qui sont en première et en deuxième ligne, ne méritent pas depuis le début de l'épidémie et il serait tout à fait juste qu'ils puissent également en bénéficier ainsi qu'une valorisation des carrières.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre profond respect.

**Didier BIRIG**  
**Secrétaire général**



**Dominique REGNIER**  
**Secrétaire général adjoint**

